

Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis

2012

L'enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis est une étude qualitative, menée en partenariat avec la CRIP 93. Les **28 dossiers** qui nous ont été communiqués, concernant des mineures et jeunes majeures (c'est-à-dire ayant entre 18 et 21 ans) victimes de mariage forcé, nous ont permis de reconstruire leur parcours et d'analyser le suivi dont elles ont bénéficié.

* 15 points clefs *

Tous les dossiers étudiés concernent des femmes

Dans tous les cas, elles ont subi des violences psychologiques au cours de leur vie

Dans tous les cas, elles ont subi des violences physiques au cours de leur vie

Dans 11 cas (soit 40%), elles ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie

2/3 sont scolarisées au moment de l'information préoccupante

2/3 sont déscolarisées au cours du traitement de leur dossier

Dans tous les cas le mariage forcé a eu un impact négatif sur le déroulement de leur scolarité

17 (soit 60%) sont en danger grave et imminent au moment de l'information préoccupante

Dans tous les cas, les démarches prescrites dans le protocole de lutte contre les mariages forcés ont été suivies

La moitié des informations préoccupantes est faite par un membre de l'équipe éducative

Moins de la moitié voit le danger de mariage forcé écarté

Environ 2/3 des mariages sont prévus à l'étranger, soit 1/3 en France

22 (soit 80%) subissent pressions et violences de la part de leurs parents durant le traitement du dossier

Dans 2 cas sur 5, le travail en réseau a été efficace et a participé fortement à la résolution de la situation

18 adolescentes et jeunes femmes ont bénéficié d'un accompagnement par les services de l'ASE. Les autres, exceptée une, ont rompu brutalement les liens avec les services sociaux durant le traitement du dossier

La violence au cœur du mariage forcé

Des victimes isolées

Le mariage forcé s'inscrit dans un contexte de **violences familiales**.

Sur 28 dossiers, dans presque la moitié des cas, les deux parents sont à l'origine du mariage forcé. Dans tous les cas, au moins un parent est initiateur.

Dans un cas sur deux, d'autres membres de la famille participent également aux violences exercées contre l'adolescente (oncles, tantes, frères, sœurs).

Les personnes intervenant pour protéger la victime sont bien moins nombreuses et généralement extérieures à la famille sauf dans quelques cas (frère, sœur, tante).

Violences psychologiques, physiques et sexuelles

Dans tous les cas, les adolescentes et jeunes femmes **ont subi des violences psychologiques et physiques** au cours de leur vie¹.

Ces violences redoublent dans le cas du refus du mariage forcé et **persistent tant que la victime n'est pas éloignée de sa famille**.

11 adolescentes ont fait part de violences sexuelles² commises :

- avant le mariage forcé : par des membres de la famille
- après le mariage forcé : par le « mari ».

¹ Insultes, menaces, humiliations, chantage, culpabilisation, coups, humiliations physiques, coups violents ou avec objet, passage à tabac, séquestration, menace avec une arme, tentative de meurtre.

² Attouchements, tentative de viol, viol, mutilations sexuelles féminines

L'impact du mariage forcé sur la scolarisation

Les projets de mariage, et les violences qui vont avec, ont des répercussions directes sur :

- leurs résultats,
- le déroulement de leur scolarité,
- leur comportement,
- leur santé.

***2/3 des adolescentes
seront déscolarisées
durant le traitement de
leur dossier.***

Ces répercussions doivent constituer des signaux d'alerte pour les professionnel-le-s.

Aider et accompagner mineures et jeunes majeures

Dans les 28 dossiers étudiés le **protocole a été mis en œuvre**, ce qui a favorisé l'efficacité de la prise en charge des victimes de mariage forcé.

Autre constat, plus le **travail en réseau** a été favorisé par les professionnel-le-s, plus la prise en charge de l'adolescente a été efficace, et les difficultés posées par le mariage forcé surmontées.

L'écueil principal de la prise en charge des victimes de mariage forcé réside dans la **sous-évaluation du danger** dans lequel elles se trouvent.

Autre point fondamental, **l'éloignement** d'avec sa famille durant le traitement du dossier est le meilleur garant de sa sécurité.

Enfin, les **contrats jeune majeur** sont un atout indispensable pour mettre les jeunes femmes en sécurité et leur permettre se reconstruire.